



COORDINATION
SAFRAN

Coordinateurs CFDT SAFRAN

Stéphane DUBOIS - DRH Groupe Safran
Vincent MACKIE - DAF Groupe Safran
2 bd du Général Martial Valin
75015 PARIS

Paris, le 30 mars 2020,

Copies : Mme Chloé DEMULDER Responsable des Relations Juridiques
MM : Philippe PETITCOLIN, Directeur Général

Objet : Crise Covid-19 – Demande de négociation de mesures sociales Groupe.

Messieurs,

Dans le contexte de la crise du Covid19, les catégories de personnels les plus économiquement fragiles risquent d'être les plus impactées par des pertes de salaires. Cela concerne majoritairement des bas salaires et pour une partie des temps partiels.

Ces salarié(e)s qui sont aussi la force du groupe Safran ont besoin de notre soutien et des mesures doivent être prises pour les aider à surmonter cette phase délicate.

Nous demandons en conséquence la négociation d'un accord groupe garantissant à l'ensemble des sociétés du Groupe à minima les mesures suivantes :

- Une alternance / rotation dans la mise en activité partielle quand cela est possible.
- Le maintien du salaire à 100% pour les salariés ayant un revenu inférieur ou égal à 2300 euros bruts quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle ainsi que pour les salariés en activité partielle.
- Le maintien du salaire à au moins 95% pour les salariés ayant un revenu supérieur à 2300 euros brut, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle ainsi que pour les personnes en activité partielle.
- La possible monétarisation des congés CP / RTT / CET / Congé Ancienneté et Equipe dans une limite à définir.
- Le maintien du versement des Intéressements aux dates initialement prévues
- Le passage du prélèvement des cartes « Corporate » de 45 jours à 60 jours
- Que les primes d'équipes, 13^{ème} mois et autres soient calculés sur le salaire reconstitué
- Que la cotisation retraite soit calculée sur le salaire reconstitué.
- La non incidence du présentiel dans les attributions d'Intéressement, de Participation et du 13^{ème} mois.
- Que la part Direction du montant en euros de la cotisation mutuelle soit maintenue.

Cet accord permettrait de valoriser la solidarité entre les différentes catégories socioprofessionnelles que compte notre groupe.

Comptant sur votre engagement dans la prise en compte de cette proposition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations

Les Coordinateurs CFDT du Groupe SAFRAN :

Anne Claude
VITALI

Julien
FONTENEAU

Jean Claude
SEGUIN

Claude
SALLES

30 mars 2020 - Site CFDT SAFRAN : safran-cfdt.fr Page 1

Nota : courrier envoyé par e-mail



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

COORDINATION
SAFRAN